

Christian Dior

SOCIETE EUROPEENNE AU CAPITAL DE 361 015 032 EUROS - 582 110 987 R.C.S PARIS
30 AVENUE MONTAIGNE
PARIS 75008

Assemblée générale mixte du jeudi 20 avril 2023

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires

L'Assemblée générale des actionnaires se tiendra au Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli – 75001 Paris, le **jeudi 20 avril 2023 à 15 heures 30**.

Pour assister à l'Assemblée générale, il est indispensable d'être en possession d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité, étant rappelé que tout mandataire devra justifier d'un mandat (y compris entre conjoints) et présenter sa pièce d'identité ainsi que la copie de celle du mandant.

L'avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'Assemblée générale, a été mis en ligne sur le site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » ([Avis préalable de réunion](#)) le lundi 13 mars 2023, bulletin numéro 31.

L'avis de convocation a été mis en ligne sur le site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » ([Avis de convocation](#)) le mercredi 29 mars 2023, bulletin numéro 38.

Conformément à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, les actionnaires pourront consulter sur le site internet de Christian Dior www.dior-finance.com à la rubrique [Assemblée générale](#) les documents d'information préparatoires à cette Assemblée.

Les documents et renseignements concernant l'Assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.